

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

MUSIQUE



ITI: BOURGES ET LA SUITE

INTERVIEW P5 À 7

Photo Mina Mespoulhe/@wild_floower_creation

1,75€



LINGUA
RÉPERTOIRES FANTASISTES
DE «NOMS CORSES»
P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

DETTI È FATTI P8 • AGENDA P17

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LA RELÈVE

LA FAMILLE
ET LE DAYS!

LA VALEUR
TRAVAIL!

ILS SONT VRAIMENT BIEN,
CES PETITS JEUNES!



KAMPÀ

À LA UNE

R

MUSIQUE

ITI: BOURGES ET LA SUITE

P5 À 7



OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P18

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Povari infermieri

Hè una nutizia chì ùn duvaria micca fà piacè à una mansa di parsunali medicali chì sò dighjà abbastanza sottu prissioni è micca troppu cunsiderati. Par via di a crisa di l'ospidali publicu – cù una mancanza di parsunali è d'attrattività inde l'urghjenzi – di quilla di a medicina di cità è di a pupulazioni chì invechja, u ministru di a Saluta Frédéric Valletoux voli dà di più affari à fà à l'infirmieri. Si trattaria di fà rinnuvà a so urdunanza da infirmieri, ma dinò di pudè cunsultalli è d'essa suvitatu da elli, invece d'andà à veda un duttori pà certi patulugii cronachi. U ministru pensa ancu à dà a pussibilità à l'infirmieri vulintarii di zifrà certificati di morti, mentri chì par avà, hè solu un medicu chì a pò fà. Hè bellu è bonu l'affari cù issi novi servizii resi, ma i prufizionali cuncirnati si dumandani soprattuttu s'ella ci sarà una contrapartita. Sò decini di millai di paramedicali i n Francia chì aspettani sempri una rivalurizzazioni di i so atti. Mentri chì l'inflazionni hè sempri putenti, i paghi sò sempri firmati à u listessu nivellu dipoi parechji anni. Da un'antra banda, l'idea di una consultazioni infirmiera ùn ralegra tantu i sindacati di duttori, chì dinunziani par certi a distruzzioni prugrammata di a medicina cù medichi chì sarani rimpiazzati da parsoni menu furmati è menu cumpitenti. Infini, s'è l'intenzioni di u governu pò essa più o menu bona, u fattu si stà chì a fiura chì hè rinviata à u populu hè quilla di un puteri chì cerca, com'è l'ultimi i n piazza nanzi à ellu, di sfà u sistema di saluta u più invidiatu in u mondu. Com'è s'è, pà fà ecunumii è pruvà à culmà quillu tafonu senza fondu di a securità suciali, si circava à passà à una manera di fà à l'usu americanu, induv'ellu hè megliu à avè un contu in banca bellu carcu incù una carta American Express è micca una carta Vitale... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Vous souvenez-vous de cette époque, pas si lointaine, où il n'y avait point de salut sans un numéro vert? Canicule? Pandémie? Punaises de lit? Discrimination? Hop, un numéro vert! Depuis 2017 et la première élection d'Emmanuel Macron, le gouvernement en a créé une bonne vingtaine pour, six ans plus tard, convenir que leur utilité était discutable, alors que le président de la République lâchait en public «*J'en ai ras-le-bol des numéros verts dans tous les sens*». Souvent, nos dirigeants varient, bien fol est qui s'y fie. N'empêche, qu'est-ce qu'on aura ri, avec ça... C'est beau, d'ailleurs, cette adhésion massive au parti d'en rire face aux trouvailles aussi inutiles que dispendieuses et à la versatilité de ceux qui nous gouvernent, toujours prompts à justifier leurs revirements au nom de «*l'agilité*», la «*réactivité*» ou à affirmer benoîtement que certes, ça n'a pas fonctionné mais que ce n'est pas un échec pour autant. Cela dit, le numéro vert, ça manquait un peu d'ambition. Fort heureusement, le 23 avril, le Premier ministre a annoncé l'avènement d'Albert, une intelligence artificielle (IA) «*souveraine, française, qui va révolutionner nos services publics et que nous mettons désormais au service des Français*». Personne n'ayant cru bon d'expliquer au commun des mortels ce qu'est une IA «*souveraine*» et «*française*», il a fallu interroger... une IA. Il s'agit donc d'un système d'intelligence artificielle développé, exploité et contrôlé à l'intérieur des frontières françaises, dans le respect des lois et réglementations françaises, et qui fonctionne de manière indépendante, en prenant des décisions de manière autonome. Dixit Gabriel Attal, Albert «*est une chance pour remettre de l'humain dans nos services publics*» en libérant les fonctionnaires de tâches chronophages et «*rébarbatives*». Ainsi, il pourrait gérer les quelque 16 millions de messages par an que reçoivent les agents du fisc de la part des contribuables, en analysant les demandes puis en générant des réponses automatiques... que les agents devront toutefois vérifier et, si besoin, modifier. Et, annonce le Premier ministre, ce n'est que le début de la «*révolution de l'IA*» avec, prochainement, un déploiement de ses applications à d'autres services publics. Fantastique! Avec un peu de chance, Albert saura aussi comment mettre fin aux bugs de Parcoursup et parer au siphonnage des données des inscrits à France Travail. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

- 
News Décodeur @NewsDecode · 21h
 Albert : c'est le nom d'une **intelligence artificielle** « à la française », dévoilée ce mardi 23 avril par la Premier ministre Gabriel Attal. Elle servira à rendre plus efficaces les démarches des Français.
- 
Nuss Patricia @nuss_patricia · 3h
 Le numéro vert s'appelle #Albert
- 
SebREDneck @REALSebReDneck · 13h
 ptdrrr ,une IA fonctionnaire
 tu lui pose deux questions après 5 heures et elles demandera des RTT
- 
Je s'appelle Groot @IamGroot62500 · 1h
 Albert, l'IA souveraine française, dépose son tout premier préavis de grève legorafi.fr/?p=44957
- 
Moi @Moi_Ju_Bo · 1 min
 Le mec l'a appelé Albert parce qu'il représente parfaitement son électoral !
- 
Jean-paul Cotte @JeanpaulCotte2 · 2h
 Si l' #IA remplace les crétiens ? Ce ne sera pas pire ?
- 
gochujang @cIemmie · 1h
 Si vous pouviez mettre les moyens pour ne pas vous faire hacker avant de vous lancer dans l'IA.
- 
Venturi Pierre Paul @Venturi46234439 · 1h
 Il y a quelques jours Parcoursup plantait, il ne sont pas capables de faire fonctionner un simple site internet mais ils veulent quand même créer une IA pour gérer tout ça.
- 
Chapapaman @SuperChapapaman · 32 min
 Sybil System
 Plus sérieusement on est incapable de protéger les données de 44 millions de Français (fuite Pole emploi). On héberge les données de santé chez MS avec tout les risques que cela comporte. Mais la priorité c'est d'utiliser une IA qui va remplir un tableau excel. 😊
- 
Clara @prive_clara · 8 min
 Quand Albert va voir la gueule de nos services publics, ça va devenir la première IA au monde à avoir envie de se foutre en l'air.
 Ça va être marrant.

HUMEUR

Eau rage, haut désespoir

Le Cap Corse est à sec. Comme l'Andalousie, l'Hérault et tant d'autres endroits où les nappes phréatiques n'ont pas été suffisamment alimentées cet hiver. A contrario, Dubaï, Sharjah et Oman ont été dévastés par des orages et des inondations cataclysmiques. Les dégâts à Dubaï, surtout, ont marqué les esprits, au point de quasiment occulter les 18 morts à Oman. Ce petit bout de sable, immensément riche grâce à ses gisements pétrolifères, n'en finissait plus d'étonner – et de troller – le monde entier à grands coups de réalisations architecturales démesurées et avait fini par attirer la «*fine fleur*» des influenceurs occidentaux, dont le modernisme à tous crins et le clinquant de l'émirat avaient fini par devenir le biotope favori. Problèmes de droits humains, démocratie absente? Aucune importance quand on peut exhiber son faciès botoxé sur TikTok et Insta. Et là, en pleine paix, le drame. Le bourre-pif de Dame Nature était en soi bien envoyé, mais ses effets auraient pu se voir limités si les grands bâtisseurs du coin avaient prévu un système d'évacuation des eaux pluviales. Certes, l'endroit est un désert, mais son passé d'oasis et les lits d'oueds montrent bien que l'eau n'est pas absente, tout comme les inondations des années précédentes en péninsule arabique. L'hubris et les dollars ne valent pas une certaine sagesse qui nous enseigne que «*Dopu cent'anni è centu mesi, l'acqua torna à i so paesi*». Sagesse au passage bien négligée en Corse, les constructions en zone inondable et sur d'anciennes salines le prouvent hélas plus qu'assez. Ne reste plus qu'à espérer que, grâce à Dubaï, certains [re]découvrent enfin qu'on ne trolle pas les éléments et que l'eau est bien plus primordiale que le pétrole. Comme un énième signal de ce qui change dans le monde. ■ **Eric PATRIS**

MUSIQUE

ITi: BOURGES ET LA SUITE



Eva Tamisier est originaire de Paris où elle a grandi et évolué en tant qu'artiste et musicienne. Bastaise d'adoption depuis quelques années, elle mène un projet musical électro, iTi, avec lequel elle se produit à travers l'île. Cette année, elle a été sélectionnée pour les Inouïs du Printemps de Bourges, qui a lancé de nombreux artistes comme Eddy De Pretto, Feu Chatterton ou encore Hyphen Hyphen. Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



Photos Mina Mespoulher/@wild_floower_creation

« Je suis très inspirée par les lives du festival de Woodstock avec leurs artistes qui improvisaient parfois pendant 20 à 30 minutes. Je souhaitais transporter ça sur des sonorités actuelles. »

Le projet iTi vous a valu d'être sélectionnée par l'antenne corse du Printemps de Bourges pour vous produire dans le cadre de l'édition 2024 des Inouïs Printemps de Bourges. Comment l'avez-vous vu le jour ?

iTi est un projet de musique électronique que j'ai commencé en 2020 lors du confinement et pendant lequel j'ai établi mon premier set. Le point de départ du projet était de faire une musique électronique qui soit le plus possible dégagée des contraintes que peuvent apporter les machines. J'avais envie d'avoir une approche comme dans les années 60 car je suis très inspirée par les lives du festival de Woodstock avec leurs artistes qui improvisaient parfois pendant 20 à 30 minutes. Je souhaitais transporter ça sur des sonorités actuelles. Ce qui m'a amenée à faire beaucoup d'expérimentation sur un logiciel Ableton¹ pour tenter d'aller au delà de ce qu'il est possible de faire.

D'où vient ce nom d'iTi ?

C'est le surnom que me donnent mes amis d'enfance car ce sont mes initiales. J'aime beaucoup le côté visuel et palindromique, le fait qu'il puisse se dire dans les deux sens.

Quel a été votre parcours pour cette sélection aux Inouïs ?

J'ai été soutenue par le RéZo Corse² qui a présenté ma candidature. Stéphane Biancarelli, son directeur, est aussi le directeur de l'antenne corse des Inouïs du Printemps de Bourges ; donc il a pu défendre mon projet pour la première sélection. Celle-ci se déroule en plusieurs étapes. La première sélection est régionale, sur l'intégralité du territoire et chaque région va

retenir quelques projets qui vont passer une première série d'auditions. Ici, nous étions dix projets à être retenus, mais il faut savoir que la Corse est fusionnée avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). Deux projets en Corse et huit en Paca ont été retenus. Nous avons par la suite joué sur Marseille et Aix-en-Provence pour une étape de sélection nationale face à un jury qui émet des avis en fonction des lives ainsi que des captations vidéo. Pour finir, ce jury vote et c'est ainsi que l'on obtient la sélection pour les Inouïs du Printemps de Bourges.

C'est quoi la suite pour vous ? Qu'y a-t-il à la clé ?

De mon point de vue, c'est déjà gagné d'arriver jusqu'à la sélection. Les Inouïs sont très orientés vers la chanson ou la pop, ce qui n'est pas vraiment mon cas et je ne pense pas être retenue pour le prix final. Arriver jusque là, c'est déjà assez incroyable pour moi et une belle récompense.

Beaucoup de personnes importantes dans l'industrie musicale seront présentes. Notamment des coaches. Êtes-vous entourée au mieux pour cette préparation ?

Je cherche justement à m'entourer du mieux possible, c'est ce que je souhaite. Je commence à constater les limites car je n'ai pas de tourneur, ni d'éditeur ou de label et je cherche ces trois entourages professionnels en priorité. Des fois, je prends rendez-vous avec le Conseil national de la musique (CNM) car ils ont un pôle conseils téléphonique qui peut orienter les artistes. On m'a, par exemple, conseillé de me créer une base

¹ Ableton est un éditeur de logiciels d'informatique musicale et un fabricant d'instruments électroniques

² Association créée en 2008, qui rassemble plusieurs structures culturelles insulaires réparties sur le territoire pour aider au développement d'une sélection d'artistes en voie de professionnalisation et non signés



« Je pense que je suis très axée sur le contrôle et la maîtrise de ce que je fais. J'ai commencé à développer ma musique en solo parce que j'avais un groupe de rock et je sentais que j'étais assez dirigiste. . »

de donnée de professionnels à démarcher lors des Inouïs du Printemps de Bourges. Cela permet de connaître le terrain et de cibler pour lancer des invitations à mon concert.

Dans quelle mesure est-ce important pour vous de bien être entourée d'un point de vue professionnel ?

Il faut garder à l'esprit que derrière tout artiste qui réussit à vivre de sa passion, il y a une équipe entière de professionnels. Je commence justement à atteindre les limites de ce que je peux gérer et faire toute seule. J'ai un tempérament qui fait que j'aime prendre beaucoup de choses en main et je me rends compte que, depuis presque un an, j'ai l'impression de ne plus faire de musique. Tout ce qu'il faut faire à côté pour avancer me prend un temps immense : je me constitue un réseau, je passe un temps fou au téléphone. Donc en effet, j'aimerais me délester de cette tâche-là, qui en plus, n'est pas ma spécialité, pour pouvoir me remettre à la création.

Au niveau du financement, avez-vous reçu des aides ?

Pour ce qui concerne les Inouïs, ce sont eux qui prennent tout en charge sauf le voyage. Certains frais kilométriques sont défrayés mais lorsque l'on vient d'une île, c'est assez pénalisant. En janvier, j'ai fait une résidence de création lumières, et elle a été entièrement financée par le RéZo.

De nombreux projets musicaux émergents sont souvent constitués à un ou deux membres, souvent pour des motifs d'ordre financier. Qu'est-ce qui vous a poussée à travailler en solo ?

Je pense que je suis très axée sur le contrôle et la maîtrise de ce que je fais. J'ai commencé à développer ma musique en solo parce que j'avais un groupe de rock et je sentais que j'étais assez dirigiste. Je n'aimais pas qu'on me dise ce qu'il fallait

jouer mais je voyais plutôt ça comme une équipe, un travail collaboratif. C'est comme ça que je me suis décidée à faire mes sons de mon côté et à travailler toute seule. L'aspect financier et le fait d'avoir une formation légère, ce sont des paramètres importants, tout comme l'autonomie. C'est un avantage pour être programmée, oui.

Quel regard portez-vous sur la place actuelle des femmes dans la musique, notamment dans cette sélection des Inouïs et dans le domaine de l'électro ?

Ça dépend des genres musicaux : dans l'électro, il y a cinq projets dont trois sont portés par des femmes seules. Ce qui est plutôt pas mal, mais globalement, ça reste majoritairement masculin. Cela dit, les choses bougent. Ce n'était pas pareil il y a cinq ans. L'évolution est quand même claire. Et je suis assez inspirée par pas mal de femmes, justement. Plutôt à l'international qu'en France, même si il y a aussi de beaux projets français comme Rebeka Warrior. Mais c'est vrai que cela reste beaucoup plus généralisé à l'internationale, je pense notamment à M.I.A ou à Grimes, qui m'ont beaucoup inspirée. C'est encore très minoritaire, la place de la femme dans l'électro, mais comme j'en écoute énormément, je suis dans ma bulle, elles constituent la majorité de ce que j'écoute et sont donc représentées à mes yeux. Mais lorsqu'on regarde les affiches des festivals, on voit bien qu'elles ne sont pas représentées.

Quels sont les futurs projets pour iTi ?

La priorité, c'est de sortir mon album, qui est mixé et prêt. Mais je suis toujours à la recherche d'un label et d'un éditeur. J'aimerais trouver un tourneur qui me permette de trouver des dates et de m'alléger sur cet aspect. Et, pourquoi pas, m'orienter sur de la musique pour le cinéma. ■

À Ajaccio, l'Empire renaît de ses cendres



Photo Théâtre L'Empire

C'est un lieu mythique du centre-ville ajaccien qui reprend vie. Aboutissement du projet porté par l'organisateur de spectacles Michel Marti, le théâtre L'Empire a rouvert ses portes le 17 avril 2024. Fermée depuis 2015, cette salle ouverte pour la première fois en 1958 s'offre une nouvelle jeunesse après six mois de travaux financés à 60 % par la Collectivité de Corse sur un montant total de 700 000 euros. De quoi lui permettre de retrouver ses plus beaux atours, qui ont fait rêver tant d'Ajacciens par le passé. L'objectif de Michel Marti était en effet de préserver l'esprit et l'âme du lieu en conservant sa décoration : ses rideaux et sièges rouges, ses dorures, ses luminaires psychédéliques, ou encore son double escalier. La verrière a pour sa part été refaite à neuf, tandis que la structure a par ailleurs été réhabilitée au niveau sécurité et modernisée du point de vue technique grâce à l'installation d'un système de son et lumière dernier cri. Afin de pouvoir accueillir des troupes d'artistes plus importantes, la scène a quant à elle été agrandie et repensée dans l'objectif de pouvoir proposer une programmation essentiellement axée sur les arts vivants. Dans le cadre d'un partenariat public-privé, le théâtre reçoit de la part de la Ville d'Ajaccio une subvention de programmation de 170 000 euros. Théâtre, danse ou encore musique, en tout ce sont ainsi une quarantaine de spectacles qui sont attendus dans les prochains mois. Et l'Empire version 2024 a commencé par accueillir Gérard et Arthur Jugnot avec la pièce de Lætitia Colombani pièce *Le jour du Kiwi* qui s'est jouée à guichets fermés le 18 avril, à l'occasion d'une première représentation proposée par la ville d'Ajaccio. Les quelques 950 places du théâtre ont été aussi remplies le 20 avec le concert piano-voix de la jeune chanteuse Louane. Le 16 mai, ce sera au tour de Felì, premier artiste corse à se produire dans le nouveau théâtre à l'occasion de ses 35 ans de carrière. La place sera ensuite laissée aux écoles de danse ajacciennes qui profiteront de ce cadre idéal pour présenter leurs galas de fin d'année. Pas de doute, les Ajacciens sauront répondre présents à l'ensemble de ces rendez-vous. Leur théâtre leur avait tellement manqué. ■ MP

La programmation de l'Empire est à retrouver sur : <https://www.empire.corsica>

SANTÉ

L'égalité en matière sexuelle fait réfléchir les jeunes Corses

Former et informer sur les questions d'éducation à la sexualité, de vie sexuelle et de santé sexuelle. Ce sont les missions des centres de santé sexuelle qui agissent au quotidien pour accompagner les jeunes. Le 18 avril 2024, la Collectivité de Corse – sous l'égide de laquelle ils sont placés – organisait la 8^e Journée des centres de santé sexuelle au Palais des Congrès d'Ajaccio. Placé cette année sous le thème « *l'égalité en matière de santé sexuelle : qu'en pensent les jeunes ?* », cet événement vise à sensibiliser les jeunes aux enjeux d'une approche positive et respectueuse de la sexualité. Si, lors des premières éditions, son organisation tournait essentiellement autour de conférences données par des intervenants de pointe dans leurs domaines, depuis deux ans le paradigme a entièrement été revu. « *Nous nous sommes dit que ce message descendant ne fonctionnait plus. Donc nous avons souhaité faire participer les jeunes pour qu'ils construisent eux-mêmes leurs outils de prévention sur les thématiques qu'ils auront décidées ensemble avec les équipes des centres de santé sexuelle* », explique Valériane Grisoni, directrice adjointe à la promotion de la santé et à la prévention sanitaire à la Collectivité de Corse. Dans ce droit fil, depuis le début de l'année scolaire, des professionnels des centres de santé sexuelle de la CdC en étroite collaboration avec les référents pédagogiques de plusieurs établissements scolaires ont accompagné des lycéens d'Ajaccio, Bastia et Sartène et des jeunes de la Mission locale de Corte dans la création d'outils et supports de prévention qu'ils ont présentés au cours de cette journée. « *Chacun des groupes a construit des projets différents autour du thème de l'année*, indique Valériane Grisoni. *Le vrai but, c'est que les jeunes se saisissent de ces messages de prévention dont ils sont destinataires afin qu'ils les diffusent et les portent autour d'eux.* » Afin de continuer à alimenter la réflexion des jeunes Corses, la 8^e Journée des centres de santé sexuelle a également donné lieu à une conférence très interactive de Philippe Duverger, professeur des universités et chef de service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU d'Angers qui a beaucoup travaillé sur les questions d'égalité, de la puberté et d'accès à la vie sexuelle. ■ MP



CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 8 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination : SC DECO

Siège : Résidence les Crêtes - Immeuble les Jasmins 1 - Lieu-dit Canniccio - 20000 Ajaccio

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Travaux de peinture, décoration, plâtre, achat et vente en grossiste et aux particuliers de tout matériel de peinture, promotion et événementiel se rapportant à la peinture

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Madame Sabrina GROULT, épouse CLEMENT, demeurant 27, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/03/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MDP ASSOCIES

Objet social : L'exploitation directe ou indirecte de tout fonds de commerce de restauration traditionnelle, de restauration rapide et à emporter, bar débit de boissons

Siège social : Camping U Pinarellu, 2964, Strada di Pinareddu, MANGIAGLIA, 20144 Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : Mme DA LUZ POOPALASINGHAM Carmen, demeurant Pascia Vecchia, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Directeurs Généraux : Mme POOPALASINGHAM Emmy, demeurant Pascia Vecchia, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio et M. POOPALASINGHAM Bryan, demeurant Cavo, Hameau de Pirelli, Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, agrément dans tous les autres cas.

Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 03

N° 03

A MARINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 euros

Siège social : Chez Angèle GERONIMI

Les Oliviers, Porto-Pollo

20140 Serra-Di-Ferro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERRA-DI-FERRO du 15/3/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : A MARINA

Siège : Chez Angèle GERONIMI, Les Oliviers, Porto-Pollo, 20140 Serra-Di-Ferro

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Conciergerie sans gestion de fonds

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Pierre-Toussaint GERONIMI, demeurant Lieu-dit La Cigala, 20140 Sollacaro

La Société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 20/03/2024, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MADEIRO

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Lieu-dit Calcinajo - 17, Marine de Palasca - 20226 Palasca

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans. R.C.S : Bastia

Gérant : Monsieur Arnaud LEDRICH demeurant Lieu-dit Calcinajo - 17, Marine de Palasca - 20226 Palasca.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 16 avril 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORDO DISTRI

Capital : 2000 euros

Siège : Hameau de Mausoleo - Lieu-Dit Poggiolo - N98 - 20222 Brando

Objet : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères, constituées ou à constituer sous la forme industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur le plan administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autre.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Ange Pierre CORDOLIANI, né le 12 mai 1966 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Hameau de Mausoleo, Lieu-dit Poggiolo, N98 à Brando [20222]

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06

NAUTIC LOC

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1500 euros

Siège social : Hameau d'Arca

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 11/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : NAUTIC LOC

Siège : Hameau d'Arca - 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 1500 euros

Objet : La création, l'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation de tous fonds de commerce de «location de navires de plaisance motorisés ou non».

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Johan, Pierre, Nicolas, demeurant Hameau d'Arca, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Vico du 8 décembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires à capital variable.

Dénomination sociale : SISA MAISON DE SANTE DES DEUX SORRU

Siège social : VICO [20160] Sagone.

Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités : de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la Société ou entre la Société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique, de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique, La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social variable : 1.500 euros. **Capital minimum** : 1.000 euros. **Gérance** : Monsieur Dominique RAMIS, demeurant à CASAGLIONE [20111] Lieu-dit U Melu, Monsieur Pierre DAMIANO, demeurant à SAGONE [20118] Lotissement San Appianu, et Monsieur Paul BEAUDENON, demeurant à SAGONE [20118] Route de Vico, RD 70, Immeuble A Spozata 2. **Clauses relatives aux cessions de parts** : les cessions de parts sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 08

Hephaïstos

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello

20117 Eccica-Suarella

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 17 avril 2024, à AJACCIO [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : Hephaïstos

Siège : Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Restaurant

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pascal DIANI, demeurant Lieu-dit Saint-Jean de Pisciatello, 20117 Eccica-Suarella.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO 22/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : DENZANO

Siège social : 16, Boulevard Pascal Rossini, La Closerie Saint-François, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la gestion et la location de tous patrimoines immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Serge SANTUNIONE

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et accordé par le gérant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 16/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SAS AZUR NETTOYAGE 2B

Objet social : Tous travaux de nettoyage

Siège social : Résidence Casa Vecchia - 20, route de Santore - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Sylvain ROULANT demeurant Résidence Casa Vecchia - 20, route de Santore à CALVI [Haute-Corse].

Pour avis, Le Président.

SJ ORIZONTE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Vadina in La
20190 Zigliara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19 avril 2024 à ZI-GLIARA [20190], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SJ ORIZONTE
Siège : Vadina in La, 20190 Zigliara
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : D'une part, et principalement, tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment comprenant :
- La maçonnerie et le pavage,
- La maçonnerie et les travaux courants de béton armé,
- Le montage d'armatures destinées aux coffrages en béton,
- La réalisation de raccordements à la voirie et aux réseaux,
- Le ravalement au mortier,
- Parallèlement, les travaux de terrassement.

D'autre part, secondairement, la réalisation de clôtures ainsi que tous services d'aménagement paysager, à savoir plantation, soin et entretien des parcs et jardins des infrastructures suivantes :

- Les bâtiments d'habitation privés et publics,
- Les bâtiments publics et semi-publics,
- Les terrains municipaux,
- Les espaces bordant les voies de communication,
- Les bâtiments industriels et commerciaux.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stéphane, Christophe COSTA demeurant Quartier Macinelli, 20190 Zigliara

Directeur général : Madame Nathalie CASABIANCA, épouse CANTARA, demeurant Vadina in La, 20190 Zigliara, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 février 2024, il a été constitué une Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Médecin présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : DR COSTANTINI Florent.
Siège social : Centre Commercial TRIUM, Les Hameaux de Pernicaggio, 20167 Sarrola-Carcopino.
Capital : 1000 euros en numéraire.
Objet : Exercice de la profession de médecin spécialiste qualifié en Ophtalmologie.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Florent COSTANTINI demeurant 54, rue Jacob, 75006 Paris, et ce, pour une durée illimitée.
Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

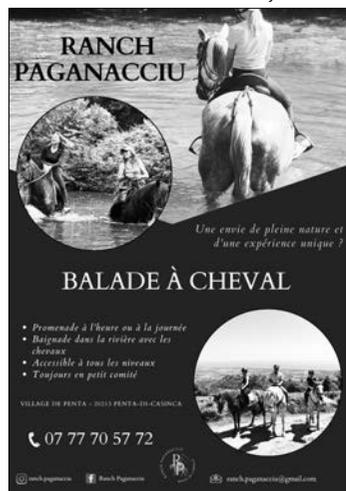
Pour Avis,



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN
Avocat au Barreau de Bastia
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier
Lieu-dit Cantone
Résidence U Sant'Antonu
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31

Suivant acte SSP en date du 17/04/2024, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SAN CESARIU
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège : 25, Strada di Bavedda - 20124 Zonza - Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Capital : 1000 € par apport en numéraire
Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Co-Gérants : Monsieur Jacques Pierre CARLI et Madame Amanda Cassey HARRIS demeurant ensemble 25, Strada di Bavedda, 20124 Zonza, Sainte Lucie de Porto-Vecchio.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SANTA LUCIA DI MORIANI [20230], du 19 avril 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CCR MOTORS
Siège : RT 10 Santa Lucia Di Moriani, Le Kalliste, 20230 Santa Lucia Di Moriani
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2.000,00 euros
Objet : Entretien et réparation de deux-roues et de quads, location et négoce de deux-roues et de quads, négoce d'accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Clément, Gérard PONTAY, demeurant Hameau de Pero, 20230 Pero-Casavecchie, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

JOPAT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 6, Chemin du Wagram
Pietranera, 20200 San Martino Di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 18/03/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : JOPAT
Siège : 6, Chemin du Wagram, Pietranera, 20200 San Martino Di Lota
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : L'acquisition, l'installation et l'exploitation de panneaux solaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : José Chiappalone, demeurant 6, Chemin du Wagram, 20200 Bastia
Directeur général : Patrick Chiappalone, demeurant 22, Lot U Stagnu, 20290 Borgo
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

EULER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social :
Résidence Les Terrasses du Fango
Bât C - Rue Père André Marie
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 avril 2024 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : EULER
Siège : Résidence Les Terrasses du Fango - Bât C - Rue Père André Marie - 20200 Bastia
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 5000 euros

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pascal Patrick SIBELLA, demeurant 2, Cours Henri Pietrangeli - 20200 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LECCI [20137], du 17/04/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Dénomination sociale : AD SERVICES
Siège social : 254, Strada di I Fratelli Michelangeli, Capo, 20137 Lecci
Objet social : Jardinier, Paysagiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1.000 euros
Gérent : M. Aurel, Marinel LAZAR, demeurant 254, Strada di I Fratelli Michelangeli, Capo, 20137 Lecci
Immatriculation de la Société au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérente.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/04/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LUZ
Objet social : Achat, vente, import, export d'articles de décoration intérieur
Siège social : Pianu Supranu - Orneto - 20233 Pietracorbara
Capital : 1.000 €.
Durée : 70 ans.
R.C.S : Bastia
Président : Madame Anne Laure TUYET demeurant Pianu Supranu - Orneto à Pietracorbara (Haute-Corse).

MODIFICATION GERANT**DCG - FLG**

583, Avenue du Prado
13295 Marseille Cedex 08
Tél : 04 96 17 60 90
Fax : 04 96 17 60 91

PHARMACIE FRANCESCHINI

SELARL au capital de 10.000 €
Siège social : 53, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 897 946 323

Suivant décisions unanimes des associés en date du 12/04/2024, il a été pris acte de la démission de Monsieur Paul FRANCESCHINI de ses fonctions de Co-gérant, à compter du 1er mars 2024, pour une durée illimitée et sans procéder à son remplacement. Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.

CHANGEMENT de GERANT

Aux termes de décisions des associés en date du 12 avril 2024 de la société « PIANTARELLA », SCI au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 983.447.822, la démission de Madame Angèle Fleur PERRINO des fonctions de Gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Antony PERRINO aux fonctions de gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le gérant.

AJACCIO PROMOTIONS 3G

Société Civile Immobilière
Au capital de 60.000 euros
Siège social : Lieu-dit Tuscia
20167 Alata
532 987 930 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2024, les associés ont pris acte de la décision prise par M. Anisio Manuel RAMOS GOMES de démissionner de ses fonctions de Gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouvelle Gérante Mme Laetitia RAMOS GOMES [Épouse DA SILVA GOMES] demeurant Route de Sgarattatu - Plaine de Cuttoli - 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO, pour une durée illimitée à compter du 01/01/2024.

Pour avis,
La Gérance.

CHANGEMENT de GERANT

Aux termes de décisions des associés en date du 12 avril 2024 de la société « MAORA », SCI au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Ajaccio - route des Cèdres - Résidence Parc Impérial - Le Trianon, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 983.516.139, la démission de Madame Angèle Fleur PERRINO des fonctions de Gérant a été enregistrée. Les associés ont désigné Monsieur Antony PERRINO aux fonctions de Gérant sans limitation de durée. Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le gérant.

AVIS

Aux termes d'un acte de cession de parts en date du 22 mars 2022 reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire au sein de Société par actions Simplifiée «Alain SPADONI & Associés Notaires» enregistré au SPFE d'AJACCIO le 30 Mars 2022 référence 2022 N00154. Il a été pris acte de maintenir à compter du 22 mars 2022, pour une durée illimitée, Madame Jeannine Mauricette RINALDI demeurant à PORTICCIO [20166], Domaine de Lorello en qualité de seule Gérante de la SCI OCTOBRE 2005 au capital de 1000,00 euros, Domaine de Lorello, Lot 3, 20166 GROSSETO-PRUGNA, 830 733 721 RCS AJACCIO, pour cause de démission de Monsieur José Luis SANTOS FERREIRA. Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**BLUE**

EURL au capital de 100.000 €
Siège social :
58 B, Route de San Martino
20200 San-Martino-Di-Lota
RCS de Bastia n°803 781 871

TRANSFERT DE SIÈGE

L'AGE du 17/04/2024 a décidé le transfert du siège social au 16, LOTISSEMENT A MARINELLA, ROUTE DE PINETO, VILLA SAINT-ANTOINE, 20290 LUCCIANA à compter du 01/04/2024. Mention : RCS de Bastia.

SAS APIS

Capital : 21.000 euros
Siège : Le Fort - 20270 Aléria
RCS Bastia : 805 079 050

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

L'AGE en date du 14/04/2024, a décidé de transférer le siège social à Albaretto, 20240 Ghisonaccia.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**CABINET LEONELLI Avocats**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

ETABLISSEMENTS A. FARDET & FILS

Société à Responsabilité Limitée
En cours de Transformation
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 67.900,79 €
Siège social : Villa Beau Soleil
82, Route du Front de Mer - Miomo
(20200) Santa-Maria-Di-Lota
R.C.S. : Bastia N° 496 220 187

TRANSFORMATION

- Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 05 Avril 2024, enregistré à BASTIA le 17 Avril 2024, dossier 2024 00007870, référence 2B04P31 A 00558, il résulte que : La collectivité des associés de la société « ETABLISSEMENT A. FARDET & FILS », a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 05 Avril 2024.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée
Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée

Administration : Ancienne mention : Gérant : Madame Annick FARDET, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA [20200] - MIOMO - Villa Beau Soleil - 82, Route du Front de Mer, née le 20 août 1968 à BASTIA [Haute-Corse].
Nouvelle mention : Président : Madame Annick FARDET, demeurant à SANTA-MARIA-DI-LOTA [20200] - MIOMO - Villa Beau Soleil - 82, Route du Front de Mer, née le 20 août 1968 à BASTIA [Haute-Corse].

Assemblées : Les assemblées sont convoquées par le Président par tous moyens avant la date de réunion.
Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire.
Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des actionnaires donné par décision collective adoptée à la majorité des 2/3 des actionnaires.
Mention sera faite au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

ECO SUD INGENIERIE

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
En Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Trinit'Alba
La Trinité - 20137 Porto-Vecchio
524 940 871 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 12 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Pablo GRISWARD-PAOLI et Monsieur Christophe TOMASINI, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Pablo GRISWARD-PAOLI, demeurant Les Collines de Pinarello, 20144 Sainte Lucie De Porto-Vecchio,
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Christophe TOMASINI, demeurant 9, rue Jean Nicoli, Immeuble Hermes, appartement 2, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FLORIANI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1100 euros
Siège social :
Chez M. Floriani Stéphane
Cirato - Porticcio
20166 Grosseto-Prugna
482 472 180 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 22 avril 2024, l'Assemblée Générale Mixte a décidé :

- de transférer le siège social du Chez M. Floriani Stéphane, Cirato, Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA au chemin de Cunsigliu, route des Molini, Lieu-dit Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA à compter du 22 avril 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer en qualité de Gérant, à compter du 22 avril 2024 pour une durée illimitée, M. Frédéric FLORIANI, demeurant chemin de Cunsigliu, route des Molini, Lieu-dit Porticcio, 20166 GROSSETO-PRUGNA, en remplacement de M. Stéphane FLORIANI, démissionnaire.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

BOUTIQUE TURQUOISE SARL transformée en SASU

Au capital de 20.000 euros
Siège social :
9, Rue du Général de Gaulle
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 749 913 737

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29/03/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 29/03/2024, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 20.000,00 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Claudia, Anne, Marie-Andrée LEGOFF. Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

Présidente de la société : Mme Claudia, Anne, Marie-Andrée LEGOFF, demeurant Résidence L'Alivett, Renajolo de Muratello, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, La Gérance.

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS DE LA SAS MT

L'assemblée générale extraordinaire du 04 avril 2024 de la S.A.S.M.T société par actions simplifiées au capital de 1000 euros et inscrit au RCS AJACCIO sous le N° 905 163 655 et dont le siège social est situé au Pôle de Suartello, 2, route de Mezzavia, 20090 AJACCIO, a entériné la démission de Monsieur MURA en qualité de Président de la SAS MT et la nomination en remplacement de Monsieur TRANI Nicolas Jean Ange a la fonction de Président. Par ailleurs Monsieur TRANI a démissionné de sa fonction de Directeur Générale de cette même société.

Fait à Ajaccio le 16 avril 2024,
Trani Nicolas.

AVIS

Suivant l'AGE du 01/04/2024, les associés de la SAS PIETRA ALTARE, SAS au capital de 4.000 € dont le siège social est sis Lieu-dit Pietra Altare, 20214 Montegrosso et immatriculée au RCS de Bastia sous le n°881.394.357 ont décidé de modifier l'objet social qui devient : La création et l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, débit de boissons, ventes à emporter de tous produits alimentaires. L'organisation de soirées à thèmes et sportives, séminaires, rencontres culturelles et autres, de toutes activités directement ou indirectement liées avec l'activité principale ; L'article 2 des statuts a été mis à jour.

N° 32

L'IMPERIAL

SAS au capital social de 5000 Euros
Siège social :
11, Bd du Général de Gaulle
20200 Bastia
834 478 950 RCS Bastia

**MODIFICATION
DE DIRIGEANT**

Le 31 janvier 2024, l'assemblée générale ordinaire a nommé la SAS HOLDING LANA immatriculée sous le numéro 918 583 139 au RCS BASTIA demeurant Résidence Flore et Sens, Bât. A, Avenue Maréchal Juin, 20600 BASTIA en tant que Président de la société en remplacement de la SAS PAULA, démissionnaire.

Le mandat de Directeur Général occupé par la SAS HOLDING LANA, démissionnaire, n'est pas reconduit.

Pour avis.

N° 33

MARE DI SOGNO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : Chioso Soprano
20167 Sarrola-Carcopino
977 705 185 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 05 avril 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Mickaël GUILBAUD de ses fonctions de Directeur Général, et a décidé de nommer en remplacement, à compter de ce jour :
Monsieur Christophe FONTES,
Né le 1er mars 1986 à SENS (Yonne),
De nationalités française et portugaise,
Demeurant 64, Rue de la République,
89150 Saint Valerien.

Pour avis, Le Président.

N° 34

A CASA BIANCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Prete Natale
Grosseto-Prugna - 20166 Porticcio
900 663 246 RCS Ajaccio

Par une délibération en date du 12 avril 2024, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de Directrice Générale, pour une durée illimitée :
Madame Jacqueline, Josée SANTONI épouse CASABIANCA, demeurant Prete Natale, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio.

Pour avis,
Le Président.**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 35

CITY INVEST

SARL au capital de 2.000€
Siège social :
21, Les Hauts de Fromontica
20217 Saint-Florent
492 442 892 RCS de Bastia

Le 15/04/2024, l'associé unique a décidé de modifier le capital social de 2.000€ afin de porter ce dernier à 200.000€.
Mention au RCS de Bastia.

N° 36

ADIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.473.750 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Baléone
Mezzavia, 20167 Afa
823 746 102 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12/12/2023 a décidé de réduire le capital de 3.831.750 euros à 1.473.750 euros par voie de réduction de la valeur nominale des actions.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de trois millions huit cent trente et un mille sept cent cinquante euros [3.831.750 €]. Il est divisé en cinquante-huit mille neuf cent cinquante [58.950] actions de soixante-cinq [65] euros chacune, entièrement libérées, de même catégorie.

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros [1.473.750 €]

Il est divisé en cinquante-huit mille neuf cent cinquante [58950] actions de même catégorie de vingt-cinq [25] euros chacune, intégralement libérées.

Pour avis, Le Président.

N° 37

PHARMACIE NERI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : Lieu-dit Porticcio
20128 Grosseto-Prugna
511 468 613 RCS Ajaccio

Par décision du 31.12.2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 950.000,00 euros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Capital social : 50.000 euros.

*** Nouvelle mention :**

Capital social : 1.000.000 euros.

Pour avis,
La Gérance.**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 38

SARL 2A-2B MEDICAL

Capital : 1000.00€
Siège social :
Immeuble Campo Stellato
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 502.000.847

L'Assemblée générale extraordinaire du 30/06/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023.

Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. GALLUCCI Antoine, demeurant, Olmiccia, 20170 LEVIE et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 39

LES CAPRICES DE JEANNE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège : Immeuble Marchetti
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
Immeuble Marchetti
Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 528 907 041

L'A.G.E. réunie le 29/02/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29/02/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Anne-Marie MARGHERITI, demeurant Poggiale, 20114 FIGARI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Immeuble Marchetti, Les Quatre Chemins, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 40

PRUPIAZURARA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Travaletto, ZI de Tralavettu
n°42, 20110 Propriano
842 357 931 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Pierre-Jean, Augustin PINNA demeurant Ogiastrello, 20113 OLMETO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Travaletto, ZI de Tralavettu n°42, 20110 PROPRIANO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 41

**ANTOINE
TRAVAUX INTERIEURS**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 31.200 euros
Siège social :
6, Lotissement les Arbousiers
Renajolo de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
6, Lotissement les Arbousiers
Renajolo de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
834 631 244 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Antoine, Bertrand, Jean-Baptiste HILMANN, demeurant 6, Lotissement les Arbousiers, Renajolo de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 6, Lotissement les Arbousiers, Renajolo de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 42

**ANTOINE
TRAVAUX INTERIEURS**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 31.200 euros
Siège social :
6, Lotissement les Arbousiers
Renajolo de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
6, Lotissement les Arbousiers
Renajolo de Palavesa
20137 Porto-Vecchio
834 631 244 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023 au 6, Lotissement les Arbousiers, Renajolo de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M.r Antoine, Bertrand, Jean-Baptiste HILMANN, demeurant 6, Lotissement les Arbousiers, Renajolo de Palavesa, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.
 **04 95 32 04 40**

N° 43

SARL**«SUPERETTE DU PORT»**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 €

Siège social : Super Viva

Porto Marine - 20150 Ota

RCS : Ajaccio 437 774 656

**ANNONCE POUR LE JAL
DU RESSORT
DU GREFFE D'AJACCIO**

Par décision de l'Assemblée générale du 10/04/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 10/04/2024, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame MARANELLI Jocelyne demeurant, Hôtel Le Romantique - Porto Marine - 20150 OTA, et de fixer le siège de liquidation Super Viva - Porto Marine - 20150 OTA où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 44

**SAS LA CREPERIE
DU DIAMANT**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 3000 €

Siège social : Place de Gaulle

Diamant II - Boulevard Lantivy

20000 Ajaccio

RCS : Ajaccio 811 428 044

**ANNONCE POUR LE JAL
DU RESSORT
DU GREFFE D'AJACCIO**

Par décision de l'Assemblée générale du 31/03/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/03/2024, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur PARAVISINI Joseph, demeurant, route du Fort - 20166 PORTICCIO, et de fixer le siège de liquidation route du Fort - 20166 PORTICCIO où seront également notifiés actes et documents.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 45

ATELIER IP

S.A.R.L. au capital de 5000 €

Siège social :

369, Strada Grotta Murata

20222 Brando

534 704 028 R.C.S. Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décisions de l'associée unique du 26 Février 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation. Madame Isabelle PICCO demeurant à BRANDO [20222], 369, Strada Grotta Murata, a été nommée liquidateur et les pouvoirs les plus étendus lui ont été conférés pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à BRANDO [20222], 369, Strada Grotta Murata. Dépôt effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 46

LE PASSE TEMPS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège de liquidation :

Résidence Lugaro, Bât B, 20260 Calvi

439 952 847 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Noelle LANZALAVI, demeurant résidence Lugaro, 20260 CALVI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 47

LE PASSE TEMPS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège de liquidation :

Résidence Lugaro, Bât B, 20260 Calvi

439 952 847 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2023 réunie au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Noelle LANZALAVI, demeurant Résidence Lugaro, 20260 CALVI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 48

MARAZUL

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 10.000 Euros

Siège social :

Chez Monsieur Antoine LANTIERI

Lieu-dit Cartarana

Bonifacio [20169]

R.C.S. Ajaccio B 915 342 661

Par décision de l'associé unique en date du 15 mars 2024 enregistrée au SPFE d'AJACCIO le 18 avril 2024, dossier 2024 00006994, référence 2A04P31 2024 A 00445, a été prononcée la dissolution sans liquidation de la société, dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, avec prise d'effet rétroactive à compter du 1er janvier 2024. Les créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de Commerce d'AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

Pour avis,

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 49

Dénomination sociale :

MENUISERIE RICMON SAS

Siège social : ZI de Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

Capital social : 5000 euros

Numéro SIREN : 89295414000018

RCS Ajaccio

Par délibération en date du 12/09/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention.

N° 50

AUX DELICES SUCRES

SAS au capital de 10.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Mezzavia

Maison Dite Maison Neuve

20167 Ajaccio-880473574 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

**AVIS
DE CESSION**

N° 51

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à PERI [20167], le 02 avril 2024, enregistré à AJACCIO le 15 avril 2024, Dossier 2024 000006758 référence 2A04P31 2024 A 00435. La Société dénommée «NKA COIFFURE», Société à responsabilité limitée, au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Bico, Lieu-dit Pietrosella, 20167 ALATA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 878 370 154, représentée par sa Présidente, Madame Angélique, Jeanne MARECHAL épouse ALESSANDRI.

A VENDU A : La Société dénommée «SUBLIM'HAIR BY LD», Société par actions simplifiée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social sis Termonie, Plaine de Peri, 20167 PERI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 984 963 967, représentée par sa Présidente, Madame Liliane PAGANINI. Un Fonds artisanal de « coiffure en salon », connu sous l'enseigne «SALON ALLISCIATURA» sis et exploité PERI [20167], pour lequel le Cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 878 370 154, moyennant le prix de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS [90.000,00 euros]. L'entrée en jouissance a été fixée au 02 avril 2024.

Pour la réception des oppositions éventuelles qui pourraient se révéler lors des publications légales de la vente de fonds de commerce, et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance chez la société d'expertise-comptable dénommée C2C CORSE, sis Maison Près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia.

Le délai d'opposition de dix jours débute à compter de la parution dans le BODACC.

Pour insertion,

N° 52

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio du 16 avril 2024, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 19 avril 2024, dossier 2024 00007149, référence 2A04P31 2024 A 00453, la société LE PETIT MATIEU Sas au capital de 5.000 € dont le siège social est à Ajaccio, 3, rue Maréchal ORNANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 842 996 936 à cédé à la société 2F2B Sas au capital de 10.000 € dont le siège social est à Ajaccio, 3, rue Maréchal ORNANO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 924 966 856. Un fonds de commerce de restaurant, bar, débit de boissons, pizzeria, salon de thé, glacier, snack, traiteur, vente à emporter, exploité à Ajaccio, 3, rue Maréchal ORNANO, sous l'enseigne de « LE PETIT MATIEU », moyennant le prix de 150.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 100.000 €, et, aux éléments corporels pour 50.000 €.

La date de l'entrée en jouissance a été fixée au 16 avril 2024.

Les oppositions seront reçues au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues, au siège du fonds cédé ou domicile a été élu a cet effet.

Pour insertion,

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 53

N° PC : 2024RJ0059

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/04/2024 prononçant l'ouverture d'une procédure d'ouverture redressement judiciaire à l'égard de Monsieur BAZZICONI JEAN SYLVESTE (), lieu-dit FUNDALE, 20246 RAPALE. RM BASTIA 325 104 727. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 12/12/2023.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 54

N° PC : 2023RJ5536

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/04/2024 arrêtant le plan de sauvegarde de la société C G S I [SAS], Ficabruna, rue Monseigneur Casanova, 20620 BIGUGLIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ANASTA prise en la personne de Me Vincent GILLIBERT ESPACE BEAUVALLE, BATIMENT A, 2, rue Mahatma Gandhi, 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2.

N° 55

N° PC : 2023RJ5537

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 16/04/2024 arrêtant le plan de sauvegarde de la société YBL INVEST [SAS], Ficabruna, rue Monseigneur Casanova, 20620 BIGUGLIA. Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ANASTA prise en la personne de Me Vincent GILLIBERT, ESPACE BEAUVALLE, BATIMENT A, 2, rue Mahatma Gandhi, 13097 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT**CCIC/DC/2024.019****Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature pour la fourniture de vêtements de travail, d'équipements techniques et d'accessoires pour les personnels du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

Lieux de livraison :

* Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Durée de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV :

18100000-0 / Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires
18000000-9 / Vêtements, articles chaussants, bagages et accessoires

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la fourniture et de la livraison de vêtements de travail, d'équipements techniques et d'accessoires pour l'ensemble du personnel du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Fourniture de vêtements de travail pour les personnels du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

Lot 2 : Fourniture d'équipements techniques pour les personnels du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

Lot 3 : Fourniture d'accessoires pour les personnels du Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs des aéroports de Bastia-Poretta et de Calvi Sainte-Catherine.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et avec un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 :

Maximum annuel : 45.000,00 €uros H.T.

Lot N°2 :

Maximum annuel : 20.000,00 €uros H.T.

Lot N°3 :

Maximum annuel : 15.000 € HT

L'avis concerne un accord cadre à bons de commande de fourniture.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 131, 136.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un accord cadre en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 06 mai 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* De leurs garanties financières,

* De leur capacité technique,

* De leurs compétences et moyens professionnels,

* De la liste de références des prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Prix (60%),

* Valeur technique (40%) appréciée à l'aune de :

- La fourniture proposée selon le descriptif technique présente dans le CCTP ;

- Délai de livraison.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2024.019

Renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administrative (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 17 avril 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 17 avril 2024.

N° 57

**LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE-CORSE**

L'Assemblée Générale du Comité Départemental de la LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE-CORSE se tiendra le :

Lundi 29 Avril 2024

Hôtel la Madrague

20290 LUCCIANA

à 14H30

Ordre du jour :

- Approbation du P.V. De l'A.G. du 28/04/2023.

- Rapport moral - rapport d'activité - rapport financier année 2023.

- Rapports du commissaire aux comptes - quitus au trésorier.

- Approbation des comptes annuels 2023 et approbation du budget prévisionnel 2024.

- Quitus de l'A.G. au conseil d'administration pour l'année 2023.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration : élection, démission.

- Questions diverses.

Renseignements par mail : cd20b@ligue-cancer.net



N° 58

COMMUNE DE MONTICELLO**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

- 1/Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Commune de Monticello - 20220 Monticello
- 2/Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire
- 3/Objet du marché : « FOURNITURE ET INSTALLATION DE MATERIEL DE CLIMATISATION ECOLE MONTICELLO + MAINTENANCE 3 ANS »
- 4/Caractéristiques principales : Marché de fournitures et services
- 5/Mode de passation du marché : Procédure adaptée en application des Articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la Commande Publique.
- 6/Mode de dévolution : Marché non alloti / Variantes : Non
- 7/La demande de dossier sur profil acheteur : www.kleoon.com
- 8/Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé.
- 9/Date limite de remise des offres : Lundi 13 mai 2024 / 11h00
- 10/Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :
- article L21412-1 du code de la Commande Publique,
- article R2143-3 du CCP,
- 11/Critères de jugement des offres
Prix des prestations : 60 points
Délai d'exécution : 40 points
- 12/transmission électronique : plateforme kleoon
Tout renseignement technique complémentaire sera à formuler exclusivement par le biais du profil acheteur www.kleoon.com
- 13/Instance chargée des procédures de recours :
Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois
Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
- 14/Date d'envoi du présent avis à la publication : 19 avril 2024.

Le Maire,

N° 59

LE LOGIS CORSE

Société Anonyme Coopérative de Production d'HLM à capital variable

Siège Social : 10b. Lot Campo Vallone - ZA de Tragone

20620 Biguglia - RCS Bastia 310 288 568

Les associés de la Société « LE LOGIS CORSE », dont le siège social est situé 10b. Lot CAMPO VALLONE - ZA de TRAGONE - 20620 BIGUGLIA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

* Vendredi 24 mai 2024 à 14h00

- au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- * Rapport de gestion annuel et de gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ;
 - * Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 ; quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ;
 - * Rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce ; approbation des conventions nouvelles mentionnées audit rapport ;
 - * Renouvellement des mandats d'administrateur de M. Gérard Clément, M. Jean-Luc Simonetti-Malaspina, M. Eric Poli, des sociétés COOP Hlm/Développement, VYV Invest.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir à la Société au plus tard le 23 mai 2024 à 12 heures.

N° 60

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :
Marché n°2024-MAPA-017 : « Port de Commerce d'Ajaccio Travaux de génie civil d'urgence et de réparation sur la Jetée de la Citadelle »

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte

Critères de Jugement des Offres :

Prix des prestations : 60 %
Valeur technique : 40 %

Date limite de réception des offres : Mercredi 22 Mai 2024 à 16 heures
Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-47478 du 22/04/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 22/04/2024.



N° 61

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ET DES DIFFERENTS SITES DE L'OEHC
Référence acheteur : 2024-028-SAG-RH
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Siège OEHC et secteurs
20200 BASTIA

Durée : 12 mois.

Description : Le présent marché concerne :

- La mise à disposition d'agents d'entretien, venant en appui au personnel de l'OEHC, pour l'exécution des prestations nécessaires à la propreté et l'hygiène du siège social de l'Office d'Equipeement Hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, 20600 BASTIA et d'un renfort périodique ponctuel selon les besoins de l'OEHC.

- La réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, la fourniture de matériels, distributeurs et recharges en consommables des différents sites de l'OEHC.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Les variantes sont exigées : Non

Lot N° 1 - Lot n°1 : Siège social OEHC BASTIA

Lieu d'exécution : Siège social OEHC

Lot N° 2 - Lot n°2 : Casamozza

Lieu d'exécution : Bureaux de Casamozza

Lot N° 3 - Lot n°3 : Ghisonaccia

Lieu d'exécution : Bureaux de Ghisonaccia

Lot N° 4 - Lot n°4 : Ajaccio

Lieu d'exécution : Bureaux d'Ajaccio

Lot N° 5 - Lot n°5 : Porticcio

Lieu d'exécution : Bureaux de Porticcio

Lot N° 6 - Lot n°6 : Porto-Vecchio

Lieu d'exécution : Bureaux de Porto-Vecchio

Lot N° 7 - Lot n°7 : Sartène

Lieu d'exécution : Bureaux de Sartène

Lot N° 8 - Lot n°8 : Calvi-station OEHC de Codole / Ile-Rousse / Station OEHC Lozari

Lieu d'exécution : Bureaux Balagne

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Se référer au règlement de consultation

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

La prise de connaissance des lieux et des installations existantes est obligatoire avant la remise de l'offre [voir coordonnées dans le RC].

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

40% Valeur technique de l'offre

60% Prix des fournitures

Renseignements d'ordre administratifs :

CELLULE MARCHE

Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 15/05/24 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/04/24

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>.**Tel : 07.78.90.57.11**

* Remis en état après travaux

* Entretien espaces verts

* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage**Bastia****Ajaccio**Mail : corséa.nettoyage@laposte.net

* Entretien de Bureaux

* Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PIEVE DE L'ORNANO ET DU TARAVOZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
DE LA COMMUNE DE SANTA-MARIA-SICHÉ.

1ère Insertion,

En exécution de l'arrêté de Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo en date du 17 04 2024, une enquête publique portant sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché aura lieu pendant trente-trois jours consécutifs :

* Du 06 mai 2024 à 14h00 au 07 juin 2024 à 12h00.

Cette enquête publique concerne le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché.

Afin de conduire cette enquête, le Président du Tribunal Administratif de Bastia, par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n° E24000010/20 du 21/03/2024, a désigné Madame Estelle FONTRIER-VIGROUX en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune est consultable durant l'enquête publique :

* sur le site spécifique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5380>

* en version papier au siège de l'enquête publique, à la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, 428, boulevard Marie-Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

* sur les registres papiers d'enquête publique mis à sa disposition à l'accueil du siège de l'enquête publique ;

* par voie postale en adressant un courrier à l'attention de la commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;

* par courrier sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5380>

Madame la Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales du public à la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 06 mai 2024 de 14h00 à 17h00 [ouverture de l'enquête publique],

- le vendredi 24 mai 2024 de 09h00 à 12h00,

- le vendredi 07 juin 2024 de 09h00 à 12h00 [clôture de l'enquête publique].

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornano et du Taravo.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Santa-Maria-Siché, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

DERNIERES
MINUTES

N° 63

TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE BASTIASERVICE REDRESSEMENT
JUDICIAIRE

EXTRAIT

Par jugement du 19 avril 2024, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association Collectif Antiraciste de Corse Ava Basta, ayant son siège social 12, Boulevard Auguste Gaudin, 20200 Bastia

Forme : Association Collectif Antiraciste de Corse Ava Basta

Activité : Lutte contre les discriminations
Date de cessation des paiements : 19 avril 2024

Juge Commissaire :

Mme Claire CHAVIGNIER,

Mandataire Judiciaire :

ETUDE BALINCOURT

15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Liquidateur.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 64

ELITOM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital social de 10.000 euros

Siège social : Maora Plage

Plage de Maora - 20169 Bonifacio

RCS Ajaccio 512 570 391

APE : 5610A

Restauration Traditionnelle

Suivant le Contrat de Location Gérance du 16 mars 2024,

La Société TAMARICCIU, SARL au capital de 12.195,92 euros, dont le siège social est Arca de Porto-Vecchio à PORTO-VECCHIO [20137], immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 378 268 437, Représentée par Monsieur Paul Noël MILANINI, Gérant.

A donné en location gérance à :

La société ELITOM, Sarl au capital de 10.000 euros, dont le siège social est Plage de Maora - 20169 BONIFACIO, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 512 570 391, Représentée par Monsieur Thomas JACOB, Gérant.

Un fonds de commerce de Restaurant sous l'enseigne TAMARICCIU qu'elle exploitait à Route de Palombaggia - Le Tamaricciu - 20137 PORTO-VECCHIO. La présente location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2024, pour se terminer le 31 décembre 2028.

Pour avis.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia-Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONCESSION DE
JOUISSANCE DE LICENCE IV

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 2 Avril 2024, enregistré à BASTIA le 03 Avril 2024, Dossier 2024 00006967, référence 2B04P31 2024 A 00519, Monsieur Joseph, Félix, François SALDUCCI, demeurant à BASTIA [20200], 14, Rue Du Général Carbuccia, a cédé la jouissance d'une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de IVe catégorie dite «Grande licence» devant servir à l'exploitation d'un débit de boissons situé à BASTIA [20200], 11, Rue du Général Carbuccia, à Monsieur Mathias, Jean-Paul FLORI, demeurant à BASTIA [20200], 18, Rue Général Carbuccia, né le 11 Septembre 1990 à SISTERON (Alpes de Haute-Provence), ès-qualité de gérant de la société « SDW » société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 18, Rue Du Général Carbuccia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 985 092 758, pour une durée de Deux ans à compter du 3 Avril 2024.

Toutes les sommes quelconques et charges dues en raison de l'exploitation de cette licence, incomberont à Monsieur Mathias, Jean-Paul FLORI, ès-qualité de gérant de la société « SDW », Monsieur Joseph Félix, François SALDUCCI ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 66



Etude de Maître

Marina GAUCHET

et Sophie THORON

Notaires Associées à Bastia

(Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli,

Tel : 04.95.47.06.48

office.gauchet.thoron@notaires.fr

SOC CIVILE DU 6 BD PAOLI,

Au capital de 1524,49 €

Dont le siège est à Bastia [20200]

6, boulevard Paoli - Identifiée au SIREN

Sous le n° 377693965

Immatriculée au RCS de Bastia.

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 19 avril 2024, il a été pris acte de transférer le siège social à BASTIA [20200], 1, rue de la Miséricorde, chez M Pierre DONATI, co-gérant.

Pour avis, Le Notaire.



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

RESILIATION AMIABLE
DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne «LE SAINT NICOLAS» sis et exploité à BASTIA [20200] 2, bis rue Abbatucci qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 27 Novembre 2023, par Monsieur Anthony APICELLA demeurant à BASTIA [20200], Résidence Le Pré Vert, Bât A, au profit de Monsieur Cyril CASANOVA, demeurant à BIGUGLIA [20620], Route de Saint-Florent, Résidence Parc de la Torricella, Bât B, a pris fin le 08 Avril 2024 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 08 Avril 2024.

Pour unique insertion.

N° 68



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia-Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 2 Avril 2024, enregistré à BASTIA le 03 Avril 2024 dossier 2024 00006968 référence 2B04P31 2024 A 00520, la SARL «MG RESTAURATION» au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200] 11, Rue Du Général Carbuccia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 849 651 252, a donné en location-gérance à la SARL « SDW » au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 18, Rue Du Général Carbuccia, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 985 092 758, un fonds de commerce de restauration exploité à BASTIA [20200] 11, Rue du Général Carbuccia, pour une durée de deux années, à compter du 3 Avril 2024 pour se terminer le 2 Avril 2026.

Pour unique insertion.

N° 69

HOTEL LE PORTO-VECCHIO

SASU au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Armentajo

20137 Porto-Vecchio

818 013 195 RCS Ajaccio

ANNONCE POUR LE JAL
DU RESSORT
DU GREFFE D'AJACCIO

Par décision de l'associée unique du 01/02/2024, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidatrice Mme Alma HORLAVILLE demeurant Lieu-dit Armentajo, 20137 PORTO-VECCHIO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio. Modification au RCS d'Ajaccio.

EXPOSITION & PERFORMANCE

Blackstar

Fin 1940, Antoine de Saint-Exupéry débarquait à New York pour y recevoir le National book award qui lui avait été décerné pour *Terre des hommes* en 1938 mais qu'il n'avait pu aller chercher. Il devait y rester deux ans, durant lesquels il s'efforça de convaincre les Américains d'entrer en guerre aux côtés de la France, publia *Pilote de guerre* et écrivit *Le Petit Prince*. En 1943, il regagnait Alger où on lui confia des missions de reconnaissance aérienne. Puis, le 17 juillet 1944, il rejoignait le camp militaire Henri-Martin de Borgo en Haute-Corse d'où il s'envola, le 31 juillet de la même année, à bord d'un P-38 Lightning pour une mission de reconnaissance afin de préparer une cartographie en vue du débarquement de Provence. Il n'en revint jamais. Il avait 44 ans. Sa disparition resta longtemps un mystère, jusqu'au 7 septembre 1998, où un patron pêcheur marseillais retrouva dans ses filets une gourmette gravée à son nom; en 2003 des restes de l'épave de son avion étaient retrouvés par un plongeur professionnel au large de Marseille, face à l'île de Riou. Le 10 janvier 2016, le chanteur, compositeur et acteur britannique David Bowie s'éteignait à New York, à l'âge de 69 ans. Deux jours auparavant, il avait sorti son dernier album, *Blackstar*. Présenté pour la première fois en mai 2022 à l'Unesco, le projet *Blackstar* associe Théophile Minuit, auteur-compositeur interprète et réalisateur et Nathalie Lemaître, artiste-peintre. Il comprend un film, un concert et une exposition. Il met en résonance le séjour new-yorkais de Saint-Exupéry et ceux, des décennies plus tard, du chanteur David Bowie tout en évoquant également la Corse où l'écrivain et pilote vécut ses derniers jours. Nathalie Lemaître, qui a développé une technique associant collage sur toile et peinture à l'huile, présente une vision minérale et fantastique de la Corse et de New York, avec une série de grandes toiles verticales (une quinzaine consacrées à New York, une quinzaine consacrées à Borgo et ses environs). Conçu et réalisé par Théophile Minuit, l'autre volet du projet *Blackstar* associe théâtre, musique live et cinéma avec un film dont le scénario repose sur les témoignages de deux personnes ayant rencontré Saint-Exupéry dans leur enfance. Le père du réalisateur avait onze ans lorsqu'il côtoyait Saint-Exupéry dans le nord de la Corse et Stephen Reinhardt, au même âge, a vu s'écrire *Le Petit Prince* dans l'appartement de sa mère, la journaliste Sylvia Hamilton, qui fut la compagne de Saint-Exupéry à New-York et à laquelle il confia le manuscrit de son conte philosophique. La projection est accompagnée en live par des narrations de Théophile Minuit qui, au piano, interprète des chansons de Bowie.

Exposition du 25 avril au 31 mai 2024. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica

Performance le 30 avril 2024, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica



MUSIQUE

Hommage à Maria Callas

« Un opéra commence bien avant que le rideau ne se lève et se termine longtemps après sa chute. Ça commence dans mon imagination, ça devient ma vie et ça reste une partie de ma vie bien après mon départ de l'opéra », confiait Maria Callas. Elle fut et reste une référence, que ce soit pour son registre étendu, sa virtuosité ou sa manière de valoriser le jeu de scène et l'expressivité souvent laissés de côté au seul profit de la performance vocale. Le duo Colla parte est composé de la soprano lyrique colorature Julia Knecht et du pianiste Olivier Cangelosi. Sa particularité est de diffuser le répertoire de la mélodie, de l'opéra et de l'opérette auprès d'un large public par le biais de récitals mis en espace de façon ludique pour être accessibles au plus grand nombre. Pour cet hommage à « *la Divina* », Julia Knecht narre la vie de la cantatrice et, accompagnée par Olivier Cangelosi, interprète des extraits des opéras dans lesquels la Callas s'illustra, tels que *Tosca*, *Madame Butterfly*, *La Traviata*, *Norma*, *Turandot*...

Le 26 avril 2024, 20 h 30. Spaziu Culturale Carlu Rocchi, Biguglia.  04 95 34 86 95 & www.biguglie.fr/espace-culturel

**I balconi**

« *A vita hè un'affacatta di balcone.* » La période du confinement, au printemps 2020, a fait réaliser à quel point terrasses ou modestes balcons étaient des espaces précieux, non pas seulement parce qu'ils sont susceptibles d'offrir une vue ou nous reconnecter un peu avec l'extérieur, mais parce qu'ils peuvent permettre, en certaines circonstances, de réaliser qu'on n'est pas seul et coupé de tout. Et c'est justement lors de cette étrange et inédite période de confinement qu'est né un répertoire [compositions de Jean-Claude Acquaviva; textes de Marcel Acquaviva, Jean-Claude Acquaviva, Petru Santucci et Laurent Gaudé] où il est question de ces précieux balcons qui permettent d'aller, ne serait-ce que du regard, au-delà de nos mondes clos et circonscrits. C'est aussi l'occasion de parler de destin commun, de notre commune humanité: l'amour, la mort, la résilience, les utopies, l'amertume de notre finitude. Pour porter ces mots et ces émotions, les six voix du groupe polyphonique A Filetta et la guitare de Sandrine Luigi. Entrée libre.



Le 1^{er} mai, 19 h 30. Spaziu culturale Natale Rochiccioli, Cargese.

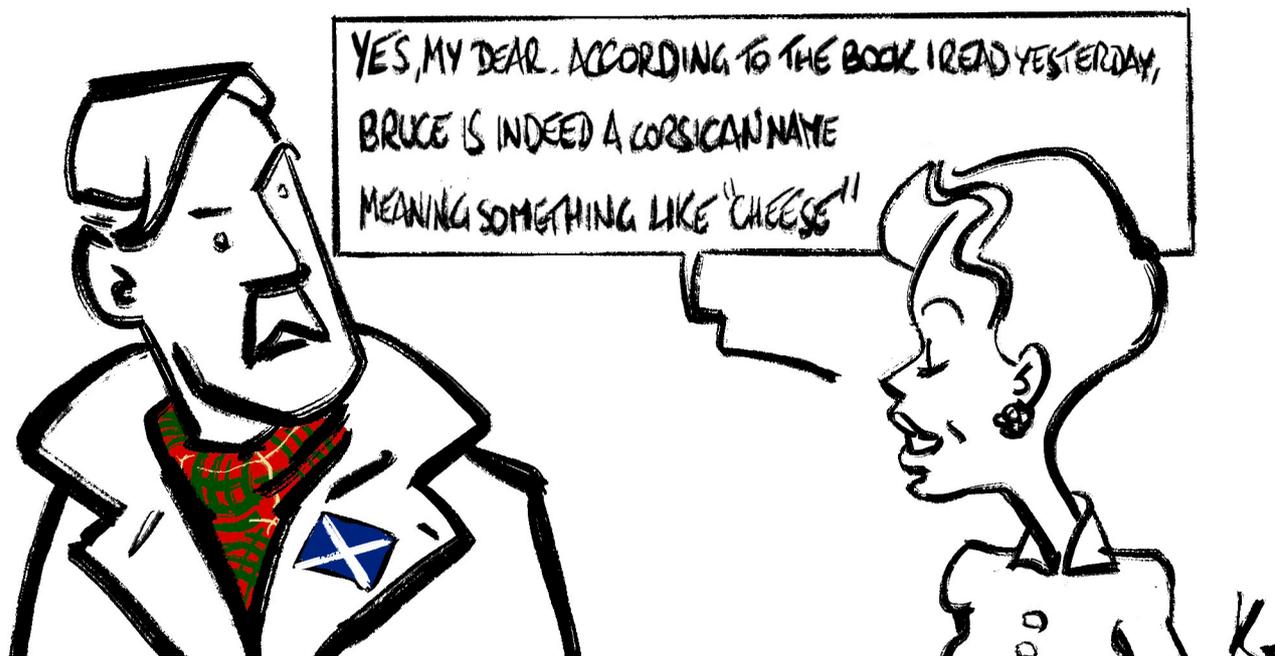
 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica/spaziu-culturale-natale-rochiccioli/



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

RÉPERTOIRES FANTAISISTES DE «NOMS CORSES»



*Oui, mon cher. Selon le livre que j'ai lu hier, «Bruce» est en fait un nom corse et signifie quelque chose comme «fromage»

Dans le domaine onomastique [étude des noms propres] on déplore l'absence presque totale d'études sérieuses concernant la Corse, singulièrement dans le champ de l'anthroponymie (noms de famille, prénoms) qui nous intéresse ici. On en est réduit à utiliser des ouvrages concernant des domaines voisins, italiens surtout, qui apportent beaucoup en raison des rapports historiques avec la Corse, et en matière de méthode de recherche. Les ouvrages de référence [voir *Onomastica in Treccani* «*Enciclopedia dell'Italiano*»] sont ceux de De Felice, Marcato, et Caffarelli. Ce dernier est le plus exhaustif mais ne traite pas les noms rares (moins de 200 inscriptions dans l'annuaire italien), qui sont parfois mentionnés dans des dictionnaires régionaux comme celui de G. Caracausi [1993, Sicile] Cd]. On n'y trouvera évidemment pas les noms présents en Corse mais non répertoriés en Italie. On pourra alors chercher des pistes dans des ouvrages traitant du domaine français, qui citent aussi des «noms corses» [parfois imaginaires].

Si certains auteurs prennent les précautions nécessaires [ils ne risquent pas d'hypothèses hasardeuses lorsqu'ils n'entrevoient aucune explication [«*Cianferani: Nom corse sur lequel je n'ai absolument aucune idée*», jeantosti.com], d'autres les oublient quand il s'agit des «petites langues». Les rares ouvrages traitant principalement ou accessoirement d'onomastique corse se distinguent par l'amateurisme ou la désin-

volture. Le lecteur averti en jugera au vu des exemples cités ci-après, tous authentiques.

«NOMS CORSES» INTROUVABLES

La première mystification consiste à présenter comme «corses» des noms de famille imaginaires, ou comme «italiens et corses» des noms qui n'existent qu'en Italie ou en Corse, ou dans aucun des deux domaines. Cela se produit y compris dans des ouvrages «de référence», apparemment fiables [sauf quand ils s'intéressent aux formes «corses»].

Ainsi on cherchera vainement dans l'annuaire corse des formes prétendument insulaires comme: BARTHOLOTTI; BASTARDI; BONIFACINI, CARVINI; GABARDINI; RIBOTTI; SARTOR [MT. Morlet 1997]. Tout se passe comme si, traitant du patronyme français BOTTIN, il suffisait d'ajouter un - i final pour obtenir la «forme corse» [mais le moteur de recherche répond sèchement: «pas de BOTTINI en Corse»]. Quant à CARVINI on est surpris de le voir défini comme une «forme corse» de CHAUVE [pas de CARVINI dans l'annuaire insulaire, un seul en France à Marseille, un seul en Italie]. Dans le même dictionnaire on mentionne également des noms inconnus en Corse et rares en Italie: par exemple ALATI, ou ALATA présenté comme un nom corse «ethnique» désignant «une personne originaire d'Alata [Ligurie]». Le nom est effectivement présent en Corse et correspond plutôt au toponyme insulaire

Parfois on pousse l'ingéniosité jusqu'à « traduire » un nom français pour obtenir le correspondant corse. À partir de BÂTARD, on forge la « forme corse » BASTARDI. Or pas de BASTARDI en Corse.

Alata [2A]. Parfois on pousse l'ingéniosité jusqu'à « traduire » un nom français pour obtenir le correspondant corse. À partir de BÂTARD, on forge la « forme corse » BASTARDI. Or pas de BASTARDI en Corse; la « *Seat Pagine Gialle* » note: « *In Italia ci sono 33 BASTARDI* », présence apparemment ignorée par l'auteur français cité).

ÉTYMOLOGIES FARFELUES

L'analyse étymologique est périlleuse même pour les hommes de l'art. Dans une étude sur les prénoms corses, R. Emmanuelli [1973] déplore la passivité des étudiants corses qui demeurent impassibles face aux bévues des « *spécialistes de formation purement française* » [ignorants de l'italien] qui se penchent sur l'anthroponymie insulaire. Évoquant « *un travail du professeur Charles Rostaing sur l'anthroponymie des cantons de Piana, Evisa et Vico* », le même auteur poursuit: « *On voit en effet cet éminent universitaire, ayant distribué, du point de vue sémantique, les patronymes recueillis en deux grandes catégories, ceux qui sont issus de prénoms et ceux qui sont issus de surnoms, placer parmi ces derniers le nom BATTINI avec la signification de 'batteur de blé'. Ce qui est absolument remarquable, ce n'est pas que Charles Rostaing ait imaginé pareille étymologie, c'est que, au cours du séminaire du Centre d'études corses dont l'article résume les conclusions, aucun des étudiants corses présents n'ait été en mesure de rappeler ce que leurs aïeux d'il y a un siècle encore auraient énoncé d'une seule voix: à savoir que BATTINI dérive du prénom Battino, diminutif du prénom Batta, lui-même contraction du prénom Battista* ».

Des ouvrages plus récents comme le *Dictionnaire des prénoms corses* [Canavelli Colonna 2007] malgré une admiration proclamée pour « *les racines italiennes de la culture en Corse* », font preuve de la même méconnaissance de la langue de Dante. Ainsi des prénoms bien connus en Italie [Mariotto, dérivé de Mario] sont déclarés « *exclusivement corses* » [sous prétexte qu'ils ne sont pas cités dans certains dictionnaires fondés sur l'annuaire téléphonique officiel italien]. Certains prénoms comme Vivaldus [attesté en Corse en 1286] suscitent la perplexité de par leur étymologie prétendument « *obscur* » [ce prénom d'origine germanique, fréquent à Gênes dès le XII^e siècle, est à l'origine du patronyme VIVALDI: cf. *Dizionario dei cognomi italiani*, E. De Felice 1978]. D'autres sont déclarés obscurs, « *sans explication* »: Perfettino, connu en Italie, est en fait issu d'un prénom augural à la signification évidente. Le nom de famille italien PERFETTI [issu de Perfetto] est présent aussi en Corse, alors que le dérivé PERFETTINI, fréquent en Corse, est lui pratiquement introuvable en Italie. PARFAIT est présent comme nom de famille dans l'annuaire Corse où le prénom Parfait est encore attesté. Au XVIII^e siècle les actes d'état-civil attestent fréquemment comme prénom Perfetto, Perfetta, ainsi que Parfait, Parfaite, Marie Leona Parfaite, etc. Les propos cités concernant les bévues des « *spécialistes de formation purement française* » datent de 1973; longtemps après

la situation n'est pas meilleure si l'on juge par les étymologies listées ci-après.

LES NOMS DE FAMILLE DE LA CORSE [C. PAOLI 2009]

LOVICHINI aurait un ancêtre « *éleveur de porcs* » [rapprochement avec lofia, « *truie* » en corse?]. La base correspond en réalité au prénom Ludovic.

SERINELLI serait le surnom de quelqu'un qui « *siffle comme un serin* ». En fait Serenus est attesté comme nom d'homme latin, lui-même issu d'un adjectif au sens de « *serein, limpide* » ou « *découvert, sans arbres* » [cf. toponymes corses et sardes Pietraserena ou Costa Serena].

BONAVITA serait un « *bon vivant* » et BONACCORSI un « *bon Corse* » [alors qu'il s'agit de noms médiévaux de « *bon augure* » (un enfant à qui les parents souhaitent une « *bonne vie* », ou qu'ils considèrent de « *bon secours* »)].

FOGLIA « *a désigné un homme jugé fou* »: rapprochement étonnant avec folia [« *folie* » en italien?]. C'est un toponyme en Italie, ou bien [en Italie méridionale] un patronyme issu d'un nom de personne attesté comme Folio.

FADDA serait un surnom d'homme « *jugé sot* » [avec référence à fada en « *ancien occitan* »]. Sur ce nom [sarde] il suffit de consulter les dictionnaires italiens qui mentionnent plusieurs étymologies possibles [mais ne font aucune allusion au « *fada* »].

DICTIONNAIRE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE FAMILLE

[MT. MORLET 1997]

DONSIMONI, présenté comme « *corse et italien* » est pratiquement introuvable en Italie; la seule inscription de l'annuaire de 2011 est associée à un prénom vraisemblablement calqué sur le français]. La signification serait « *Seigneur Simon* » [avec une « *particule de politesse* »] et ne convient donc pas aux formes corses qui renvoient à la formule gratulatoire du « *don* » [de Dieu: Don [u] comme premier élément de prénoms composés est présent dans des noms de famille introuvables en Italie: DONCARLI; DONGRADI; DONNADIEU; DONGRASI; DONGRAZI; DONMARTINI].

GALLETTI serait à rattacher à GALLET issu de l'ancien français « *joyeux compagnon* »; ici plusieurs étymologies sont plausibles; notamment Gallus attesté dès le VIII^e siècle [surnom ou ancien prénom qui a donné le type GALLI].

GAVINI est issu d'un prénom typiquement corse et sarde. Il est abusif de l'assimiler à GAVIN, de le rapprocher de *gaba « *gorge* » et de « *l'ancien occitan gavina, mouette, oiseau à grosse gorge* ».

CALANDINI est probablement une forme imaginaire pour CALENDINI [Calendin est encore présent comme prénom dans l'annuaire corse des années 2000] qui n'a probablement rien à voir avec le français CHALAND.

CAMILLERI n'est probablement pas une « *forme corse* »; il est bien présent dans l'annuaire corse mais n'a rien à voir avec un « *champ de millet* » [il évoque un « *chamelier* » comme l'indique le *Dizionario Onomastico della Sicilia* [G. Caracausi]. ■

L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

MUSICA

I MUVRINI IN SCENA CÙ 350 CULLEGHJENTI CORSI



Dapoi sempri, u gruppu I Muvrini hà avutu à cori di trasmetta u so amori di a lingua è di a cultura corsa à i zitelli. Basta à ammintà i dischetti di canti è di puesii zitellini *Campemuci* è *Aiò* à u principiu di l'anni ottanta, ma dinò, senza ricullà più di quarant'anni in daretu, l'album *Pianetta*, isciutu guasgi ottu anni fà, rializatu cù sculari di stabilimenti primarii è secundarii di Corsica. In leia cù st'opara musicali quì, un evenimentu maiò è mai vistu in Corsica era statu criatu da Ghjuvan Francescu è Alanu Bernardini: *Collegiale*. A sera di u 17 di maghju di u 2016, 320 culleghjenti isulani ani incantatu a sala di u Palatinu in Aiacciu, accumpagnendu u gruppu corsu u più famosu in u mondu nant'à a scena durante una decina di canzoni. Dopu à un'antra edizioni riisciuta in u 2019, l'evenimentu *Collegiale* hè di riturnu quist'annu, cù un appuntamentu chì hè torna datu inde a sala aiaccina, u 28 di maghju à 8 ori è mezu di sera. Sarani stavolta 350 culleghjenti chì cantarani, tutti vinuti da 15 culleghji di Corsica, d'Aiacciu à Bastia, passendu pà Purtichju, Sarrula è Carcupinu, I Fulelli, Pruprà, Sartè, Portivechju, Corti è u Fium'Orbu. Com'è pà i dui primi edizioni, i zitelli si sò appruntati in un prima tempu incù i so prufissori (di corsu, di musica, di fisica, d'inglesi...) iniziendu cun elli un travagliu intornu à i dodici canzoni scelti pà u cuncertu. Dopu una fasa solu in iscola cù a so squadra pedagogica, i sculari ani scuntratu calchi simana nanzì à u cuncertu u gruppu I Muvrini pà ripetizioni cullittivi. Una di issi seenzi hè stata urganizata l'11 d'aprili scorsu à u culleghju San Paulu in Aiacciu è hà adunitu una bella parti di i voci ghjuvanili chì cantarani davanti à un publicu numarosu da quì à un mesi. À mezu à issi ghjuvanotti, micca tutti cunnisciani i fratelli Bernardini, ùn parlani micca tutti corsu è certi ùn sò micca troppu cantadori o musicanti, ma pocu impremi: à partasi da u mumentu ch'elli sò stati imbarcati inde u prughjettu *Collegiale*, a magia hà fattu u restu è si sò lacati purtà. È s'ellu hè sicuramente una stonda di piacè è di gioia maiò, ripeta canzoni com'è curisti d'I Muvrini, soprattutto quand'è vo seti 350, hè dinò un mumentu di cuncinrazioni, d'esigenza, di sforzi è di travagliu. Bisogna à crià una cuerenza, à firmà ind'u ritimu, à cantà u più ghjustu pussibili è à renda à i prufissori tutta a cunfidenza ch'elli ani pussutu metta in manu à issi zitelli. Ma ùn hè micca solu l'esigenza di a scena chì devi essa pigliata à u seriu. Hè dinò una bona di dà à a ghjuventù un scopu è rispunsabilità simuli. Ùn fussi cà pà prumova una volta di più a lingua corsa, puru s'è i culleghjenti cantarani dinò in inglesu, in francesu, in bascu o puru in alimantu. Una vera ricchezza è un'apertura di spiritu senza parà, pà dimostrà chì i lingui, qualessi siani, sò una manera di tessa u mondu invece di stracciallu. Eppo tamanta sparienza cà d'accumpagnà artisti prufizionali chì t'ani guasgi cinquanta anni di carriera, affiancati da musicanti internazionali di prima trinca. Soca, com'ellu era statu u casu incù l'edizioni precedenti di *Collegiale*, pudaria fà nascita in menti à certi zitelli vucazioni artistichi. Saria una billissima vittoria. In tantu, s'è vo ùn vuleti micca mancà I Muvrini & I 350 u 28 di maghju à u Palatinu in Aiacciu, spicchetivi puru pà buscavvi i vostri biglietti nant'à u situ www.corsebillet.co Intantu, u gruppu v'aspetta dinò pà u so Giru 2024, urganizatu nant'à a nostra isola trà u 12 è u 20 d'aostu, chì passerà pà Aiacciu, Muriani, Lumiu, Pinareddu, Erbalonga, L'Isula, Sagone è A Ghisunaccia. ■

TENSIONS ET CONDAMNATIONS

LE COUP DE Foudre



Le mois d'avril 2023 débute avec plusieurs départs de feux en Haute-Corse. Le 1^{er}, 80 hectares de maquis et de châtaigniers partent en fumée à San-Giovanni-di-Moriani. Les flammes, attisées par un vent fort, nécessitent l'envoi de deux Canadair. Dans la nuit du 9 au 10, un attentat ravage la villa de Simone Guerrini, adjointe à la culture et au patrimoine à la mairie d'Ajaccio. Sur les lieux sont retrouvés des tags «*Speculatori fora*» et «*GCC*», acronyme d'un mystérieux groupuscule, Ghjuventù clandestina corsa qui multiplie les attentats ces derniers mois. À Ajaccio l'acte suscite une grande émotion. Le maire, Stéphane Sbraggia, et plusieurs membres du conseil municipal organisent une conférence de presse dans les heures qui suivent la découverte du sinistre. À cette occasion, outre «*condamner très fermement*» les faits, ces élus dénoncent «*la recrudescence des attentats qui touchent citoyens et élus, tout en s'interrogeant sur cette escalade et les moyens qui seront mis en œuvre pour la faire cesser*». L'attentat est par ailleurs jugé «*incompréhensible, injustifiable, et inquiétant*» par le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni. «*Nous devons dire non collectivement à la logique du chaos*», écrit-il sur les réseaux sociaux. Les faits sont aussi rapidement dénoncés par la grande majorité de la classe politique insulaire corse. Toutefois, le 13, lors du conseil municipal d'Ajaccio, les deux groupes nationalistes annoncent qu'ils s'abstiendront quand est présentée une motion de «*condamnation de l'attentat ayant visé la maison familiale de Simone Guerrini*». En cause, l'utilisation du mot «*condamnation*» qu'ils ne veulent pas valider. «*Nous ne nous sentons pas l'âme d'un procureur, pas l'âme d'un magistrat*», explique Jean-François Casalta, du groupe Pà Aiacciu, tandis que l'ensemble des élus nationalistes proposent en conséquence leur propre texte, provoquant l'ire de la majorité municipale. Le même jour, au conseil municipal de Bastia, trois motions sont présentées sur ce sujet: l'une portée par les nationalistes à la tête de la majorité municipale, une seconde par la gauche – qui fait elle aussi partie de la majorité municipale-, et une dernière présentée par Jean Zuccarelli pour l'opposition. Là où celui-ci «*condamne fermement ces attentats*», les deux autres textes se contentent d'évoquer des actes «*inadmissibles*» ou «*injustifiables*». De quoi alimenter un débat enflammé autour de la sémantique, qui rebondira le 27 à l'Assemblée de Corse, à l'occasion d'un échange corsé entre Gilles Simeoni et la co-leader d'Un Soffiu Novu, Valérie Bozzi, qui fustige à nouveau le refus des nationalistes de condamner les attentats à l'occasion d'une question orale. La veille, alors que le procès de Beauvau piétine, la droite avait indiqué opérer une rupture avec les nationalistes regrettant la méthode et l'absence de groupe de travail, et donc l'absence de condamnations des attentats qui ont visé les mairies d'Afa et d'Appietto ainsi que la maison de Simone Guerrini. «*Dans la vie, ce qui compte, ce*

sont les mots et les actes, cingle en retour le président de l'Exécutif. *J'ai décidé de ne pas employer de mots, comme celui de «condamner», qui ne contribuent pas à trouver des solutions. Ceux qui condamnent, ce sont les juges.»* Au milieu du mois, c'est au tour des deux fédérations corses du bâtiment et des travaux publics de dénoncer les attentats qui «*visent depuis plusieurs mois les entreprises du secteur*» avec notamment la destruction de plusieurs engins de chantiers. Des faits qui, selon les fédérations, pourraient mettre «*en péril des entreprises et par voie de conséquence des emplois de nombreux salariés*». Dans cette ambiance tendue, la préfecture de Corse-du-Sud tente de jouer au pompier et prend des arrêtés d'interdiction de transport de produits inflammables entre 20h et 6h, espérant ainsi stopper la GCC. Dans un autre registre, la grogne contre la réforme des retraites continue. Des manifestations sont à nouveau organisées dans tout le pays, notamment à Ajaccio et Bastia. Mais le 14 c'est la douche froide: le Conseil constitutionnel valide l'essentiel du texte du Gouvernement qui prévoit notamment le report de l'âge de départ à 64 ans, ouvrant ainsi la voie à une validation définitive du texte. Pas de quoi toutefois entamer la volonté d'une grande partie des députés qui comptent sur l'adoption d'une motion de censure à l'Assemblée Nationale pour faire capoter la réforme. Le groupe LIOT, où siègent les trois députés nationalistes corses, espère d'ailleurs jouer un rôle central et annonce le 20 son intention de déposer une proposition de loi visant à faire abroger l'article 7 de la réforme des retraites qui vient modifier l'âge de départ. Sur l'île, à l'occasion de la mobilisation contre cette réforme, le secrétaire général de la CGT Énergie Corse, Xavier Nesa, est victime d'une agression devant la centrale thermique de Lucciana le 17, alors que les élus du syndicat venaient de se réunir «*dans l'optique de continuer la lutte*». La CGT dénonce immédiatement «*un acte d'une extrême violence*» et pointe des «*tensions*» récemment apparues avec le STC quant à la manière de poursuivre la mobilisation sur ce sujet. Une enquête ouverte par le parquet de Bastia met rapidement en cause un élu du syndicat nationaliste. Face à ce conflit larvé entre les deux syndicats, le STC annonce le 25 quitter temporairement l'intersyndicale insulaire. ■ **Manon PERELLI**

UN AN PLUS TARD

La GCC est sortie de l'ombre: après 18 mois d'actions violentes, en début d'année on a appris que seuls trois jeunes hommes présentés comme des «*pieds nickelés*» composaient cette organisation clandestine. Deux d'entre eux, originaires du Sud de la France et récemment arrivés en Corse, n'avaient d'ailleurs embrassé cette cause que par «*opportunisme*». Le militant du STC incriminé dans l'agression contre l'élu de la CGT a quant à lui été condamné à un an de prison avec sursis le 8 mars 2024. ■

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LE PLAFOND FISSURÉ



Tête pensante d'Éric Zemmour, l'essayiste Patrick Buisson jugeait que le «*plafond de verre*» limitant les scores électoraux du Rassemblement national était en réalité «*un plafond en béton armé*». On l'a longtemps cru avec lui. Lors de la présidentielle de 2017, Marine Le Pen reconnaissait elle-même qu'elle n'arriverait pas au pouvoir tant que les plus de 65 ans lui en barreraient la route. En 2017 et en 2022, ceux-ci ont beaucoup moins voté pour elle que le reste de la population, assurant ainsi les deux victoires d'Emmanuel Macron.

Un Français sur cinq a plus de 65 ans et un sur dix plus de 75 ans. C'est cette tranche d'âge-là, par habitude et par sens démocratique, qui vote le plus, quand les autres catégories, surtout les plus jeunes, font souvent le choix de l'abstention. Ce sont les «*seniors*» qui détiennent les clés des élections. Mais s'ils ont longtemps fait barrage à l'extrême droite, les temps changent.

Quand on regarde à la loupe le détail des dernières intentions de vote en faveur de Jordan Bardella aux élections européennes, on constate que le béton est en train de se fissurer. Certes, la liste Renaissance de Valérie Hayer est en tête chez les plus de 65 ans, mais celle du RN la talonne et c'est une première. Ce serait même, si le vote du 9 juin confirme cette tendance, «*un changement historique*» selon le politologue Luc Rouban, qui connaît très bien le sujet. D'autant que le RN réalise de très hauts scores dans la catégorie des 50-65 ans, celle des retraités de demain.

On a souvent analysé que les plus âgés ne votaient pas pour le Front national (puis Rassemblement national) pour protéger leur patrimoine, par peur de la politique économique de Jean-Marie puis de Marine Le Pen. On peut aussi penser que cette génération, riche d'enfants de la guerre puis de mai 1968, était à l'opposé des idées, des valeurs et des comportements de l'extrême droite. Pour elle, Jean-Marie Le Pen, ses outrances, son racisme, sa violence, étaient un véritable repoussoir.

DE «*PESTIFÉRÉS*» À «*PRÉSENTABLES*»

Entre le «*règne*» du père et celui de la fille, ce n'est plus la même histoire. Pour Marine Le Pen, plus question de

«*Frexit*», de retour au franc ou de retraite à 60 ans pour tout le monde. Son programme économique n'est pas plus cohérent qu'avant, mais il ne fait plus peur. L'accent mis sur l'immigration et l'insécurité est conforté par la liste quotidienne des faits divers. Quant au rôle d'épouvantail, il est désormais tenu par Jean-Luc Mélenchon et ses troupes agitées de la France insoumise.

Sur la route de la dédramatisation du RN, il y a eu de nombreuses étapes et un moment-clé : l'élection, en juin 2022, de 89 députés [88 aujourd'hui]. Marine Le Pen elle-même ne s'y attendait pas et, ont raconté ses proches, elle avait vu ce soir-là avec stupéfaction tomber les circonscriptions dans son escarcelle. Depuis, ses députés se sont fait la tête des élus RPR des années 1970-1980. Des élus comme Sébastien Chenu dans le Nord, Kevin Pfeiffer en Moselle, Thomas Ménagé dans le Loiret ou Edwige Diaz en Gironde présentent bien, évitent les outrances, travaillent à l'Assemblée nationale et sont présents sur le terrain, où ils assistent aux commémorations et ne rechignent pas à jouer au chamboule-tout dans les fêtes de villages. De pestiférés, ils sont devenus fréquentables. C'est la fameuse «*stratégie de la cravate*», déjà mise en avant par Jean-Marie Le Pen en 1986 avec son groupe de 35 députés, mais à l'époque la diabolisation était la plus forte. Le résultat des élections européennes, sans enjeu institutionnel, ne changera pas la face de la politique française. La liste RN devrait arriver en tête, comme en 2014 et 2019. Mais sans doute, cette fois, très nettement devant les autres. Avec encore une incertitude : les classes populaires, noyau dur du vote RN, votent peu aux Européennes et leur abstention pourrait coûter quelques points à Jordan Bardella dans la ligne droite finale.

Au Rassemblement national, le 9 juin, on regardera avec gourmandise les résultats. Si la tendance à ce vote plus favorable des seniors se confirme, ce sera la première fois qu'une victoire à la présidentielle de 2027 est envisageable. Pour Marine Le Pen, ou pour Jordan Bardella, dont on n'aurait jamais imaginé il y a cinq ans qu'il deviendrait une rock star et encore moins un présidentiable. À moins qu'une possible (ou inévitable ?) rivalité avec Marine Le Pen ne vienne remettre une couche de béton armé sur les fissures du plafond... ■



VU, LU ET VÉCU...

La revanche du plongeur

On espère qu'Alexis Jandard décrochera une médaille aux Jeux Olympiques, en plus de la médaille de l'humour: le 4 avril, lors de l'inauguration du Centre aquatique olympique de Saint-Denis, le plongeur (médaillé d'argent et de bronze aux Mondiaux 2022 et 2023), était tombé du plongeoir au moment de faire une démonstration devant le président de la République et les officiels. Son genou s'était dérobé. Sur les réseaux sociaux, les sportifs en fauteuil s'étaient bêtement moqués, croyant voir dans cette chute une allégorie des faiblesses françaises. Quelques jours plus tard, le champion a tourné une vidéo pleine d'humour où il donne toutes les recettes... pour être sûr de rater un plongeon. D'inconnu malchanceux, il est devenu sportif sympathique adepte de l'autodérision. Alors, oui, parce qu'on aime le sport et l'humour, on lui souhaite une médaille cet été.

Révolution médicale

Au lieu de chouiner sur le prétendu déclin de la France, certains feraient mieux de s'intéresser à cette découverte: des chercheurs français du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) viennent de mettre au point un nouvel appareil IRM, bien plus précis que ceux qui existent actuellement. Il devrait permettre d'aller voir à l'intérieur du cerveau, y compris d'observer le cerveau quand il travaille, quand il «débloque» ou quand il est génial. Cette fantastique découverte française, qui méritera peut-être un jour le Prix Nobel, pourrait permettre à plus long terme de travailler sur les maladies dégénératives et peut-être même, un jour, de les guérir. L'IRM a reçu le doux nom d'Iseult, qui avec son philtre avait un peu bousculé le cerveau de Tristan avant de conquérir son cœur.

Du 3 XS au 6 XL

Les JO, c'est aussi une affaire de mode: lors des cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques puis paralympiques de Paris, les sportifs français seront habillés par la marque Berluti, et la commande est impressionnante: il s'agit de réaliser, pour 1500 athlètes, une tenue complète avec chaussures, smocking, chemise, pochette et foulard. Les tailles, sur mesure, iront du 3XS

au 6XL pour les costumes et du 35 au 56 pour les chaussures. En chiffres, ça donne plus de 8 000 mètres de tissu, plus de 100 kilomètres de coutures, 2 kilomètres de lacets pour les chaussures et plus, 1000 heures de patine et de glaçage pour ceintures et souliers, 10 heures de travail par veste montée évidemment à la main.

Le tout est fabriqué en Italie mais pour une production conçue et dessinée en France. On ne va pas boudier le plaisir de voir les savoir-faire français et italien mis à l'honneur même si certains y sont allés de leur polémique, comme à propos de tout et n'importe quoi: les couleurs sur le revers des vestes ne fait pas l'unanimité et certains s'indignent que les vestes des femmes n'aient pas de manches. À la première médaille, la polémique sera vite oubliée et les sportifs, après avoir brillé ou non, garderont cette tenue leur vie entière.

Sacré scooter

Le 26 mai, dans le cadre du château d'Artigny, près de Tours, le commissaire-priseur Philippe Rouillac proposera à la vente le scooter de François Hollande. Oui, le fameux scooter sur lequel, en 2014, le président de la République avait pris place pour aller rejoindre incognito Julie Gayet avec les croissants du matin... Il s'était retrouvé en «une» de *Closer*, provoquant un torrent médiatique et le départ de l'Élysée de Valérie Trierweiler. Le scooter, déjà deux fois revendu, est évalué à 1300 euros mais sera mis aux enchères à 10 000 euros.

Il paraît que la vente de ce Piaggio MP3 gris, une roue arrière et deux roues avant, 34 000 kilomètres au compteur, est un évènement. Philippe Rouillac a eu les honneurs de *Paris Match* et de plusieurs émissions ou articles en France et même à l'étranger. On reste pantois devant un tel intérêt. Après Vizir, le cheval préféré de Napoléon (empaillé et visible au Musée de l'armée aux Invalides) ou la DS du général de Gaulle, le scooter de François Hollande serait en passe d'entrer dans la (toute petite) histoire.

Ce même 26 mai, au château d'Artigny, on pourra aussi acquérir la trousse du barbier de Louis XI, un dessin inédit de Rodin, une affiche de Mucha pour Sarah Bernhardt dans *Lorenzaccio* ou une coupe du concours agricole de 1873. Adjugé, vendu. ■

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com